

Votre avis ? (Choix matières LD3 privé)

Par Cally, le 04/07/2024 à 10:47

Bonjour à tous,

Après avoir parcouru le forum (d'ailleurs un grand merci aux administrateurs et modérateurs pour leur précieux conseils), je me permets à mon tour de vous demander votre avis.

A la rentrée je serais en LD3 et j'ai une appétence pour le droit privé. Cependant, mon projet professionnel n'est pas encore certain à mon niveau. En effet, j'apprécie beaucoup le métier de Commissaire de Justice ainsi que le métier d'avocat. Cependant le choix des matières est difficile sachant que j'aime beaucoup le droit civil mais appréciant la propriété industrielle et le droit de la consommation je me dois de faire du droit commercial.

Dans mon cas, je me demande quelles matières vous me conseillerez en majeure au vu de ces informations.

Au S5 pour le droit privé (2 TD à choisir) =

- Régime général des obligations
- Droit civil des biens
- Droit général des sociétés
- Droit du travail
- Procédure pénale

Au S6 =

- Procédure civile
- Droit spécial des sociétés
- Droit des contrats civils et commerciaux

Le choix est cornélien, sachant que le droit général/spécial des sociétés semble

indispensable pour un M1 droit des affaires mais d'un autre côté je ne me vois pas me passer de la procédure civile en majeure dans le cas où je souhaiterais passer le CRFPA.

En vous remerciant de m'avoir lue,

Respectueusement,

Par **Isidore Beutrelet**, le **05/07/2024 à 06:51**

Bonjour

Tout d'abord, je vous rassure il est normal de ne pas encore avoir d'idée précise de projet professionnel.

Le principal, c'est que vous savez déjà que vous voulez partir en droit privé.

Compte-tenu des profession que vous attirent déjà et des domaines du droit qui vous plaisent, voici ce que je vous conseille :

S5 : droit des sociétés + droit des biens avec TD (j'espère que le RGO sera proposé en matière sans TD).

S6 : sociétés + contrats civils et commerciaux

[quote]

Le choix est cornélien, sachant que le droit général/spécial des sociétés semble indispensable pour un M1 droit des affaires mais d'un autre côté je ne me vois pas me passer de la procédure civile en majeure dans le cas où je souhaiterais passer le CRFPA.

[/quote]

Aurez-vous la possibilité de suivre le cours de procédure civile en matière sans TD ?

Par **Cally**, le **05/07/2024 à 18:59**

Bonsoir,

Merci de votre réponse!

En effet, toutes ces matières peuvent être prises sans TD.

Ce qui m'embête est que mon projet pro va pour l'instant vers le droit des affaires mais qu'au niveau scolaire, je préfère largement le droit civil et j'ai de meilleures notes dans ce domaine. Le droit commercial en LD2 m'a intéressé mais sans plus et mes notes étaient moyennes.

Je me demande donc si le fait de prendre toutes les majeures en droit des affaires pourrait me limiter pour candidater en M1 droit privé général/procédure (pour Commissaire de Justice) ou que mon dossier soit "mis de côté" du fait de mes choix de majeures ?

Par Isidore Beutrelet, le 06/07/2024 à 14:16

Bonjour

[quote]

Le droit commercial en LD2 m'a intéressé mais sans plus et mes notes étaient moyennes.

[/quote]

Alors pourquoi vouloir aller en droit des affaires si le droit commercial ne vous a pas trop intéressé ?

[quote]

Je me demande donc si le fait de prendre toutes les majeures en droit des affaires pourrait me limiter pour candidater en M1 droit privé général/procédure (pour Commissaire de Justice)

[/quote]

Si vous visez ce type de master alors je vous recommande plutôt :

S5 : RGO + Procédure pénale

S6 : Procédure civile + Contrats civils et commerciaux

Par Cally, le 06/07/2024 à 18:50

Bonsoir,

Même si j'ai moins apprécié le droit des affaires je ne l'exclut pas car après m'être informé sur les métiers/masters, c'est le droit de la consommation et de la propriété industrielle qui m'ont le plus intéressé niveau spécialisation pro.

C'est en effet plus logique de prendre les matières que vous m'avez conseillées pour un M1 droit privé comme ce sont les matières que j'ai le plus appréciées en LD2 mais j'espère que

cela ne sera pas trop problématique pour la sélection si en cours d'année je souhaite plutôt me diriger vers le droit des affaires pour le M1.

Par R, le **08/07/2024 à 16:34**

Bonjour,

Dans tous les cas, il vous faudra vous spécialiser dans un domaine très particulier pour avoir plus de chance de réussir le CERFPA après avoir suivi une IEJ. Vous pourriez tenter de trouver un stage dans un cabinet d'avocat spécialisé en droit des affaires et en droit de l'immobilier pour affiner votre projet professionnel. Puis, y rester pour faire une formation de master en alternance pour vous constituer un réseau et vous différenciez d'autres candidats.

Par Isidore Beautelet, le **10/07/2024 à 07:34**

Bonjour

[quote]

cela ne sera pas trop problématique pour la sélection si en cours d'année je souhaite plutôt me diriger vers le droit des affaires pour le M1.

[/quote]

Comme le dit le célèbre proverbe : "Choisir c'est renoncer"

Si vous voulez prétendre à des masters de droit des affaires, il faut prendre les matières de mon premier message.

Si vous vissez plutôt des masters procédure alors il faut vous fier à mon deuxième message.

Par Cally, le **13/07/2024 à 12:01**

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos conseils !